

VISA REGROUPEMENT FAMILIAL AVEC NULLA OSTA

Avertissement : L'Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'on le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par l'Ambassade) en Italien.

1	☐	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	☐	Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.0 cm, sur fond blanc, datant de moins de 6 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.
3	☐	Passeport, original - un document de voyage reconnu valable au moins 18 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages face vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	☐	Passeport, photocopie - 1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant éventuelles prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus précédemment y compris les pages des timbres d'entrée et sortie de l'espace Schengen.
5	☐	Carte d'identité nationale  MA (C.I.N), photocopie
6	☐	Nulla osta délivré par le Guichet Unique pour l'Immigration Italien compétent (SUI), en original
7	☐	Nulla osta délivré par le Guichet Unique pour l'Immigration Italien compétent (SUI), en copie
8	☐	Copie du titre de séjour en cours de validité ou Recu de renouvellement UFFICIO IMMIGRAZIONE CONVOCAZIONE IMPRONTE PSE
9	☐	Certificat de résidence en Italie de l'invitant.

Documents supplémentaires pour conjoints :

8	☐	Acte de mariage, original et traduction en italien, les deux apostillés.
9	☐	Acte de mariage en copie
10	☐	Acte de divorce irrévocable , original et traduction en italien apostillé (si l'un des conjoints est divorcé), avec copie
11	☐	Certificat de non-divorce , original et traduction apostillée, avec copie. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa.
12	☐	Certificat de monogamie , original et traduction apostillée, avec photocopie. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa.
13	☐	Livret de famille original avec traduction apostillé
13B	☐	Livret de famille, copie
14	☐	Jugement définitif de divorce délivrée par le tribunal, original et traduction en italien, les deux apostillés.
15	☐	Acte d'irrevocabilité de divorce délivré par Adul

Documents supplémentaires pour parents :

8	☐	Acte de naissance, original et traduction en italien, les deux apostillés.
9	☐	Acte de naissance en copie
10	☐	Certificate de lien de parenté
11	☐	Recus de versement de l'argent de plus une année
12	☐	Livret de famille original avec traduction apostillé et copie

Documents supplémentaires pour enfante mineurs:

8	☐	Acte de naissance 🇲🇦 du ressortissant marocain résidant en Italie, original et traduction apostillée y attestation de lien de parenté en cas de regroupement familial avec la mère
9	☐	Acte de naissance 🇲🇦 , photocopie
10	☐	Livret de famille 🇲🇦🇲🇦🇲🇦 , original avec traduction apostillé
11	☐	Copie du livret de famille
12	☐	Formulaire de demande de visa à être signée par les deux parents. Si le demandeur voyage avec l'un de ses parents : lettre de consentement par l'autre parent pour voyager à l'étranger, apostillée, traduit et légalisée. Il est précisé que ce document doit indiquer explicitement que le consentement est donné de manière permanente ; Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa. Si le mineur voyage seul : lettre originale de consentement pour voyager à l'étranger rédigée et signée par les deux parents, apostillée, traduit et légalisée. Il est précisé que ce document doit indiquer explicitement que le consentement est donné de manière permanente . Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa. Copie de document d'identité des parents.
13	☐	Attestation d'accompagnement pour enfant mineur moins de 14 ans , original et traduction en italien, les deux apostillés. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa.

Tous les documents doivent être traduits en italien.

Pour la traduction et légalisation des documents consulter le site : <https://ambrabat.esteri.it/wp-content/uploads/2024/04/ELENCO-TRADUTTORI-AMBASCIATA-RABAT.pdf>

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		